



Résines réactives

Liste de contrôle

Travaillez-vous en toute sécurité avec les résines synthétiques (p. ex. époxy, polyuréthanes et polyesters non saturés)?

Ces substances peuvent engendrer des maladies professionnelles, voire des lésions aiguës.

Les principaux dangers sont:

- les maladies de la peau, allergies et irritations (résines, durcisseurs)
- l'intoxication (solvants, résines)
- les incendies, les explosions (solvants, peroxydes)

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Produits utilisés

- Êtes-vous en possession des documents de sécurité inhérents aux produits que vous utilisez?
(p. ex. étiquetages des récipients, fiches de données de sécurité, recommandations des fournisseurs, etc.)
 oui
 en partie
 non
- Avez-vous transmis les informations nécessaires (p. ex. toxicité, point d'éclair, mesures de protection et d'hygiène, etc.) à tous les collaborateurs concernés?
 oui
 non
- Tous les récipients, en particulier les récipients de transvasement, sont-ils correctement étiquetés? (Figure 1)
(p. ex. nom du produit et symbole de danger correspondant)
 oui
 non
- Avez-vous étudié de manière approfondie la possibilité de remplacer les produits dangereux par d'autres, moins dangereux?
(p. ex. résines polyesters avec de faibles émanations de styrène, solvants de nettoyage à point d'éclair élevé et peu volatils)
 oui
 en partie
 non

Postes de travail, installations et équipements

- Les locaux et postes de travail où l'on utilise ou entrepose des résines réactives sont-ils aérés de façon suffisante, naturellement ou artificiellement?
(voir p. ex. chapitre 5 «Ventilation», directive CFST 1825)
 oui
 en partie
 non
- Les peroxydes sont-ils entreposés séparément des autres produits?
(p. ex. dans un local ou une armoire métallique)
 oui
 en partie
 non
- Une aspiration à la source permet-elle d'évacuer les vapeurs, poussières et aérosols générés par des résines réactives lors de l'utilisation en milieu ouvert? (Figure 2)
(p. ex. aspiration sur les bords des mélangeurs, tables aspirantes, enceintes stériles et appareils d'aspiration dotés de gaines flexibles)
 oui
 en partie
 non
- Les postes de travail où s'effectuent des pulvérisations sont-ils séparés des autres postes de travail et pourvus d'aspirations efficaces? (Figure 3)
 oui
 en partie
 non
- A-t-on défini et signalé les zones à risque d'explosion lors de l'utilisation et de l'entreposage de liquides facilement inflammables? (Figure 4)
(p. ex. installation de nettoyage à l'acétone)
 oui
 en partie
 non
- A-t-on éliminé toute source d'ignition efficace dans les zones à risque d'explosion?
(p. ex. flammes, étincelles électriques, décharges d'électricité statique)?
 oui
 non
- Veille-t-on soigneusement à la propreté des postes de travail?
(p. ex. les tables et les sols sont-ils recouverts de papier ou d'un autre matériel qui s'enlève aisément)
 oui
 en partie
 non

Sté. XYZ
Rue
CP/Ville
Tél./Fax

PU-Durcisseur

Risques particuliers:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



Attention

Contient:

polyisocyanate

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

1 L'étiquetage du récipient indique clairement les principaux dangers.



2 Utilisation d'un ventilateur-Ex mobile (p. ex. sur un chantier).



3 Poste de peinture au pistolet: la surface d'aspiration est bien dimensionnée; ainsi, le collaborateur se trouve dans un courant d'air frais.



4 Affichage de sécurité dans zone à risque d'explosion.

- 12 Le matériel protecteur souillé, les restes de résines et les ustensiles jetables utilisés sont-ils éliminés rapidement et de manière correcte?
- oui
 en partie
 non
-
- 13 Des extincteurs ou des moyens d'extinction adéquats sont-ils disponibles dans les locaux?
- oui
 en partie
 non
-
- 14 Des lavabos permettent-ils de nettoyer rapidement la peau des salissures issues des résines réactives? (Figure 5)
- oui
 en partie
 non
-
- 15 Les secteurs où sont utilisées des substances corrosives disposent-ils des équipements de premiers secours adéquats?
(p. ex. douche de secours, rince-oeil, raccordement d'eau)
- oui
 en partie
 non



5 Poste de lavage proposant différents produits de nettoyage en fonction du niveau de saleté de la peau.

Équipements de protection individuelle

- 16 Des appareils de protection des voies respiratoires appropriés sont-ils à disposition et portés?
p. ex.:
• protection respiratoire à ventilation assistée
• masques à filtres contre les particules lors du transvasement de durcisseurs en poudre (anhydrides, isocyanates)
• masques à filtres contre les solvants organiques lors du laminage
- oui
 en partie
 non
-
- 17 Des vêtements de protection adéquats sont-ils portés lors de l'utilisation de substances sensibilisantes (p. ex. pour la pose de résines d'époxy, d'acrylates ou de polyuréthane sur de grandes surfaces)? (Figure 6)
(p. ex. combinaison à usage unique à manches longues et port de gants)
- oui
 en partie
 non
-
- 18 Le personnel exposé dispose-t-il et utilise-t-il tous les équipements de protection individuelle nécessaires?
(p. ex. gants [figure 7], crème pour la peau [figure 8], lunettes de protection, etc.)
- oui
 en partie
 non



6 Pour chaque travail, les protections individuelles nécessaires doivent être mises à disposition et portées.



7 Gants résistants aux produits utilisés pendant le travail.

Maintenance / formation / comportement

- 19 Les installations font-elles l'objet d'un plan de maintenance?
(p. ex. installations de ventilation, de premiers secours, équipements de protection individuelle)
- oui
 en partie
 non
-
- 20 Le personnel concerné reçoit-il une instruction adéquate sur les dangers et les mesures de prévention et les supérieurs contrôlent-ils le respect des règles en vigueur?
- oui
 en partie
 non



8 Crèmes protectrices pour les surfaces de peau non protégées.

Informations complémentaires

- Feuillet d'information «Les produits chimiques utilisés dans l'industrie du bâtiment», www.suva.ch/44013.f
- Feuillet d'information «Protection de la peau au travail», www.suva.ch/44074.f
- Directive CFST «Liquides inflammables. Entreposage et manipulation», www.suva.ch/1825.f
- Liste de contrôle «Risques d'explosion», www.suva.ch/67132.f
- Ordonnance relative à la prévention des accidents et des maladies professionnelles lors de travaux de peinture par pulvérisation au pistolet, fedlex.admin.ch, SR 832.314.12

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Liste de contrôle remplie par: _____

Date: _____

Signature: _____

Locaux/places de travail contrôlés: _____

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Respon- sable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____

(recommandé: tous les 6 mois)



Renseignements: tél. 021 310 80 40, service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67063.f